

Fiche d'inscription saïson 2022-2023



NOM :

Prénom de naissance usuel :
(pas de diminutif ou surnom)

Adresse

N° d'appartement :

Code postal : Ville :

N° téléphone fixe : Téléphone portable :

Courriel (e-mail) :

SVP : Merci d'écire avec soin pour une bonne lisibilité, en particulier la rédaction de l'adresse électronique.

Inscription aux lettres d'information : OUI NON

Bulletins « L'INFO » en version : PAPIER ou ÉLECTRONIQUE

Activités pratiquées : cocher les cases correspondantes.

Activ'Mémoire	<input type="checkbox"/>	Détente et découverte	<input type="checkbox"/>	Marche aquatique côtière	<input type="checkbox"/>
Animation récréative	<input type="checkbox"/>	Échecs	<input type="checkbox"/>	Marche nordique	<input type="checkbox"/>
Badminton	<input type="checkbox"/>	Gymnastique 1 Heure	<input type="checkbox"/>	Marche randonnée	<input type="checkbox"/>
Chants de marins	<input type="checkbox"/>	Gymnastique 2 Heures	<input type="checkbox"/>	Natation	<input type="checkbox"/>
Cyclotourisme	<input type="checkbox"/>	Gymnastique douce	<input type="checkbox"/>	Pickleball	<input type="checkbox"/>
Danses bretonnes	<input type="checkbox"/>	Informatique	<input type="checkbox"/>	Swin golf	<input type="checkbox"/>
Danses country	<input type="checkbox"/>	Jeux de société	<input type="checkbox"/>	Tennis / Tennis rebond	<input type="checkbox"/>
Danses du monde	<input type="checkbox"/>	Jeux de boules	<input type="checkbox"/>	Tennis de table	<input type="checkbox"/>

► 7 activités maximum.

Le dossier d'adhésion doit comprendre :

1. la fiche d'inscription complétée,
2. le bordereau détachable tout en bas du bulletin d'assurance, rempli et signé,
3. une enveloppe timbrée à votre adresse pour l'assemblée générale 2023,
4. un chèque d'adhésion de 35 € à l'ordre de « Cesson Retraite Active » et, si vous pratiquez la gymnastique, un autre chèque de 30 € si vous participez pendant 1 heure à cette activité ou de 60 € si vous participez pendant 2 heures ou plus à l'activité Gymnastique.
5. Un certificat médical (optionnel)

Rappel. Article 1 du règlement intérieur : Les adhésions à Cesson Retraite Active sont réservées aux personnes résidant à Cesson-Sévigé, ainsi qu'aux habitants de Tizé. Un adhérent déménageant hors de la commune peut garder sa qualité d'adhérent.

En adhérant à l'association, tout membre s'engage à respecter les statuts, le contrat d'engagement républicain et le règlement intérieur. Ces trois documents sont consultables sur le site internet, rubrique « Association ».

Fait le à

Signature :